



Numéro de l'acte	2020-44-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.2.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

QUESTION N°2020-44

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale – Désignation d'un représentant

RAPPORTEUR : Monsieur Benoît ROUSSEL

La commune dispose au titre des délégués communaux d'un siège à pourvoir au sein de l'Assemblée du Territoire du Parc Naturel Régional

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à bulletin secret, à la majorité absolue, décide :

- de désigner Madame Halène FAYEULLE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 03 juin 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL